RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE des ENTREPRISES

CHARTE ETHIQUE FOURNISSEURS ET SOUS TRAITANTS

Nous demandons à nos Partenaires de respecter les clauses qui suivent dans le cadre de leur organisation et de l'exécution de leurs missions, pour eux et leurs propres fournisseurs, prestataires et sous-traitants. En cas de non-respect, nous leur demandons de mettre en œuvre des actions correctives.

ETHIQUE DES AFFAIRES

Lutte contre la corruption

- Proscrire toute forme de corruption, active ou passive, trafic d'influence, ou plus généralement tout manquement au devoir de probité (notamment le détournement de fonds et le favoritisme), dans la conduite de leur activité.
- Ne pas proposer à des collaborateurs OXXO EVOLUTION des avantages ou cadeaux s'écartant des usages normaux, qui pourraient impacter les prises de décision au regard de la position hiérarchique ou de la fonction exercée.

Conflits d'intérêt

- Refuser toute situation où leurs intérêts personnels (ou ceux d'une personne physique ou morale à laquelle il serait lié) pourraient entrer en conflit avec ceux d'OXXO EVOLUTION. En cas de conflit d'intérêts potentiels, s'engager à en informer sans délai OXXO EVOLUTION pour prise de décision.

Pratiques anticoncurrentielles

- Respecter les règlementations en vigueur en matière de concurrence.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Respect des droits fondamentaux

- Respecter les Droits fondamentaux issus de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la dignité et la valeur de la personne humaine, la vie privée des salariés et l'égalité des droits des femmes et des hommes.
- Ne pas avoir recours au travail forcé ou obligatoire et appliquer les dispositions relatives à l'élimination du travail des enfants et à la protection des enfants et des adolescents, telles que définies par la législation. S'engager en particulier à ne pas employer de personnes n'ayant pas atteint l'âge minimum requis.
- Prévenir, dénoncer et sanctionner toute forme de harcèlement physique ou moral.

Rejet de la discrimination

- Lutter contre toute forme de discrimination pour des motifs sexuels, ethniques, religieux, de handicap, appartenance syndicale ou d'engagement politique.

Liberté d'association et représentation collective

- Respecter la représentation collective des collaborateurs et la liberté syndicale

Lutte contre le travail illégal et dissimulé

- Lutter contre le travail illégal et dissimulé et respecter le droit du travail en vigueur.
- S'acquitter des obligations de déclarations fiscales et sociales et de leur règlement.

Durée du travail et rémunération

- Respecter la législation applicable en matière de salaire minimum et verser de façon régulière leurs salaires aux employés
- Respecter la législation applicable en matière de temps de travail.

Sante et sécurité

- Assurer la sécurité et la santé des collaborateurs dans l'exercice de leurs fonctions conformément à la règlementation en vigueur.

ENVIRONNEMENT

Respect des normes

- Respecter les lois, règlementations et normes environnementales et conditions contractuelles pour la protection de l'environnement liés à leurs activités.

Durabilité

- Prendre en compte les enjeux environnementaux dans la pratique de leurs activités et leurs propres achats
- Sensibiliser leurs collaborateurs en adoptant des écogestes et une démarche de diminution des consommations d'énergie et de l'impact carbone.

PROTECTION DES DONNEES

- Assurer la protection des données personnelles, en conformité avec le Règlement européen n° 2016/670 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) et mettre en place les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité et la protection des données.

- Informer immédiatement OXXO EVOLUTION en cas d'incident qui pourrait compromettre la confidentialité des données.